



MAIRIE
DE
ROMENAY
71470

Tél. 03 85 40 30 90
Fax 03 85 40 38 67
mairieromenay@wanadoo.fr

Approuvé lors du Conseil Municipal
du 6 février 2023

CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 09 JANVIER 2023 à 19h00

PROCES-VERBAL DE SEANCE

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE NEUF JANVIER à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de ROMENAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Pascal DEBOST, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 03 janvier 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers municipaux présents : 15

Nombre de conseillers représentés : 1

Présents : DEBOST Pascal, GALLAND Ginette, ANDRE Serge, DANJEAN Catherine, JENNEPIN Daniel, MARICHY Patrick, VAIRET Jean-René, COLIN Sandrine, CLERC Maud, THEVENET André, DONGUY Roger, LANGERON Danielle, HAYNE Jean-Jacques, FLATTOT Sandrine, MORNAY Richard

Excusé(s) : POUDOU Vincent (Pouvoir à GALLAND Ginette), LABRANCHE Céline, AMADIEU Dimitri

Absent(s) : NAVOISEAU David

Secrétaire de Séance : LANGERON Danielle

Monsieur le Maire ouvre la séance, après constat du quorum, et présente ses vœux aux membres du conseil municipal ainsi qu'aux représentants de l'Ecomusée.

AJOUT DE PLUSIEURS POINTS A L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- **Budget communal : Décisions modificatives budgétaires**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE DU 05.12.2022

Lequel est approuvé par 15 voix pour et 1 abstention (M. Roger DONGUY s'abstient en raison des différences de tarifs de location des salles votées par le conseil municipal).

TOUR DE TABLE

- Mme Catherine DANJEAN fait part à l'assemblée de la date du pot organisé par la municipalité dans le cadre du départ en retraite de M. Franck VEUILLET, agent technique communal.

- M. Patrick MARICHY fait un point sur la dernière réunion du syndicat des eaux de la Basse Seine qui a eu lieu le 12.12.2022 (Présentation futur compteur intelligent ; Hausse du coût des travaux dans le cadre du marché public non répercutée sur le consommateur mais absorbée par les entreprises titulaires du marché ; Fin au 30.06.2024 du contrat avec Suez ; etc.)

- M. Richard MORNAY signale des poteaux d'éclairage défectueux.

- M. Jean-René VAIRET signale une nouvelle fois des sacs poubelles déposés samedi vers les containers Place du 8 mai 1945 et retrouvés éventrés le dimanche matin.

Il rappelle la prochaine collecte de sang programmée le 13.01.2023 de 15h à 18h30 à la salle socio-culturelle (prendre RDV au préalable).

- M. Roger DONGUY fait part à l'assemblée des remerciements de l'ANACR de Tournus suite à l'article paru dans le bulletin municipal concernant la cérémonie en hommage au Lieutenant Ferreux.

- M. le Maire rappelle à l'assemblée la réunion publique organisée par la Communauté de Communes Terres de Bresse le 17.01.2023 à 20h à la salle des fêtes de Roménay concernant le PLUI.

- M. le Maire informe l'assemblée de la tenue d'une réunion avec le cabinet SOLIHA le 11.01.2023 dans le cadre d'une étude pré-opérationnelle en vue d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur le territoire de Terres de Bresse.

- M. le Maire fait part à l'assemblée des dossiers de demandes de subventions qui ont été déposés auprès du Conseil Départemental de S. & L. avant le 31.12.2022 (Projets engazonnement du cimetière et aménagement d'un nouveau columbarium).

- M. le Maire fait un point sur l'installation des caméras de vidéoprotection et leur fonctionnement.

- M. le Maire fait un point sur la remise des colis aux aînés qui a eu lieu le 10.12.2022 à la salle des fêtes.

- M. le Maire précise à l'assemblée ne pas disposer de nouveaux éléments sur la situation du bar des sports mais indique avoir eu un appel téléphonique de Mme Annie GAUDILLAT.

- M. André THEVENET demande si la commune dispose de nouveaux éléments concernant le projet du Lion d'Or ; M. le Maire rappelle les derniers échanges avec l'avocat de la porteuse de projet ; il rappelle également que la demande concernant l'aménagement du bâtiment a bien été prise en compte et intégrée dans le PLUI en cours d'élaboration.

INTERVENTION DE Mme Estelle COMTE, DIRECTEUR DE L'ECOMUSEE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE : PRESENTATION DES LIENS ENTRE LA MAIRIE DE ROMENAY ET L'ECOMUSEE AINSI QUE DU ROLE DE CE DERNIER DANS LE PROJET DE LA FERME DU CHAMP BRESSAN

Présence de Mme Estelle COMTE, Directeur de l'Ecomusée, de Mme Claudette JAILLET, Présidente de l'Ecomusée, et de M. Alain DOULE, Administrateur de l'Ecomusée.

Mme Claudette JAILLET présente ses vœux à l'assemblée et lui adresse ses remerciements pour l'accueil lors de la présente séance.

Mme Claudette JAILLET fait un point historique par rapport à l'Ecomusée (Installation, etc.).

Mme Estelle COMTE prend la parole afin de présenter à l'assemblée un premier document intitulé « L'Ecomusée de la Bresse Bourguignonne et ses liens avec la commune de Romenay » puis un second document constituant le bilan de la saison estivale 2022 à la Ferme du Champ Bressan.

M. le Maire fait un point sur les conditions de recrutement de Mme Lauriane SAINT-ANDRE en 2022 au Champ Bressan et des résultats positifs qui en ont découlé ; il fait également un point sur les relations avec les associations locales intervenant au Champ Bressan.

Sont évoqués les jours et horaires d'ouverture projetés pour 2023 au musée du Champ Bressan (possibilité d'apporter des modifications jusqu'à la fin du mois de janvier) ; L'idée de reprendre les mêmes jours et horaires d'ouverture qu'en 2022 est suggérée (les après-midis du mercredi au dimanche).

Est évoquée la problématique de « Musée statique » ; A part les AVR et le Groupe bressan, il n'y a pas d'autre association à Romenay qui fait « vivre » le musée.

Intervention de M. Jean-Jacques HAYNE qui indique que les associations présentes au musée du champ Bressan ne le sont que pour faire leurs propres animations ; Il évoque l'idée de réunir des bénévoles de Romenay, adhérents à l'Ecomusée, afin de monter une nouvelle association qui pourrait « gérer des projets d'animations » au Champ Bressan ;

M. le Maire fait un point sur la compétence de la Communauté de Communes (idem Moulin de Montjay à Ménetreuil où les salariés sont gérés par la CCTB) et évoque la possibilité de créer un circuit touristique entre les différents sites du secteur à visiter (Moulin de Montjay à Ménetreuil, Centre Eden à Cuisery, Champ Bressan à Romenay, etc.).

Intervention de M. Alain DOULE qui recommande de privilégier le relationnel entre les différents intervenants (associations, etc.).

M. Jean-René VAIRET évoque le volet financier (dépenses/recettes annuelles, subvention annuelle versée par la commune à l'Ecomusée, etc.)

M. Patrick MARICHY interroge Mme COMTE quant à l'évolution possible du musée (création salle de conférence par exemple dans les locaux vides actuellement, etc.) ; Mme COMTE indique que la commune reste propriétaire du bâtiment et donc décisionnaire de son devenir.

Mme Claudette JAILLET rappelle la soirée privilège du 27.01.2023 à l'Ecomusée et indique que tous les conseillers municipaux sont bien évidemment invités.

Fin de l'intervention des représentants de l'Ecomusée à 20h10, avant de partir, ils remercient une nouvelle fois le conseil municipal pour son accueil et le temps accordé.

MAISON DE SANTE DE ROMENAY : PROJET DE BAUX INDIVIDUELS A USAGE PROFESSIONNEL A SIGNER AVEC CHAQUE PRATICIEN : MODIFICATION DE LA DATE D'ENTREE EN APPLICATION DES BAUX

M. le Maire laisse la parole à M. Daniel JENNEPIN qui rappelle à l'assemblée sa délibération du 05.12.2022 décidant d'établir à compter du 1er JANVIER 2023, avec chaque professionnel de santé occupant les locaux de la maison de santé sise 2 Chemin du Champ Bressan à Romenay, un bail professionnel individuel pour une durée de SIX années suivant les conditions définies entre les parties ; La Société FIDACT de TOURNUS avait été chargée de l'établissement et de la rédaction des baux professionnels individuels correspondants et le conseil municipal avait autorisé à l'unanimité M. le Maire à signer les baux professionnels avec chaque praticien.

M. Daniel JENNEPIN explique à l'assemblée qu'en raison des congés de fin d'année et du départ de la coordonnatrice, Mme Edwige GENEVOIS, les projets de baux n'ont pas pu être complètement finalisés avant la fin du mois de décembre 2022 ; par conséquent la date d'entrée en application desdits baux doit être modifiée et repoussée au 21.01.2023 ; les autres modalités actées lors de la séance du 05.12 restent inchangées.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'établir à compter du 21 JANVIER 2023, avec chaque professionnel de santé qui occupe les locaux de la maison de santé sise 2 Chemin du Champ Bressan à Romenay, un bail professionnel individuel pour une durée de SIX années, suivant les conditions évoquées précédemment.

La Société FIDACT de TOURNUS reste chargée de l'établissement et de la rédaction des baux professionnels individuels correspondants.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer les baux professionnels avec chaque praticien.

DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE : VALIDATION DU DEVIS POUR LA CREATION D'UNE RESERVE D'EAU SUR LA COMMUNE AU LIEUDIT « LE GRAND BIOLAY » (SUITE A VALIDATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 17.01.2022 DE LA MISE EN PLACE D'UN PENA DE 180 M3 DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DE L'EARL FERRAND)

M. le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 17.01.2022 validant la mise en place d'un PENA de 180 m3 au lieudit « Le Grand Biolay » afin d'assurer la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie), précisant que des devis seraient sollicités pour la fourniture et l'installation de l'équipement correspondant et que l'emplacement le plus adapté serait défini avec signature d'une convention si nécessaire, et l'autorisant à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la création de ladite réserve d'eau.

M. le Maire fait part à l'assemblée des devis pour la fourniture et l'installation de l'équipement nécessaire pour la création de la réserve d'eau, et lui demande de bien vouloir en délibérer.

M. Roger DONGUY demande des explications sur le choix des lieux d'implantation des PENA.

Le conseil municipal, décide par 15 voix pour et 1 abstention de retenir pour la fourniture et l'installation de l'équipement nécessaire à la création dudit PENA la proposition de l'entreprise RCY – Reynaud Cauvin Yvose – 71500 LOUHANS d'un montant maximum de 6104.00 € HT soit 7324.80 € TTC et autorise M. le Maire à valider le devis et passer la commande.

PROJET DE CREATION D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE :

M. le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 07.11.2022 décidant de la création d'une Agence Postale Communale (APC) sur la Commune de Romenay, sollicitant un accompagnement financier du groupe La Poste et une aide à l'installation de cette Agence Postale Communale, précisant que la date d'ouverture de l'APC ainsi que les horaires d'ouvertures seraient à déterminer ultérieurement et qu'une procédure de recrutement d'un agent postal serait mise en œuvre, et autorisant le Maire à signer tous actes et documents relatifs à ce dossier.

M. le Maire informe l'assemblée que la convention relative à l'organisation d'un point de contact « La Poste Agence Communale », définissant les prestations proposées par l'APC, les modalités de gestion de l'APC et son fonctionnement, le montant de l'indemnité compensatrice mensuelle, le montant de l'indemnité exceptionnelle d'installation, etc. a été signée électroniquement le 20.12.2022 par le Directeur Régional de la Poste de Bourgogne et le 22.12.2022 par le Maire de Romenay.

M. le Maire précise qu'une procédure de recrutement d'un agent postal communal va être mise en œuvre ; la Poste va nous faire parvenir une fiche de poste type d'un agent postal communal (détail des missions du poste, etc.) pour la rédaction de l'annonce de recrutement (durée hebdomadaire prévisionnelle de travail : 15h dont le samedi matin) ; Si la commune le souhaite, la Poste pourra également participer à l'examen des candidatures et assister aux entretiens des candidats sélectionnés.

M. Jean-Jacques HAYNE suggère de coupler le poste d'agent postal communal avec celui d'agent au musée ; M. Roger DONGUY précise qu'à son sens ce sont 2 profils de postes bien distincts.

M. le Maire indique à l'assemblée avoir déjà sollicité quelques artisans pour l'obtention de devis pour la réalisation des travaux nécessaires à l'aménagement de l'agence postale communale et précise qu'une déclaration de travaux va être effectuée pour la création de l'ouverture.

REGLEMENTATION DE LA VITESSE « ROUTE DE DAISSIAT » - PROPOSITION DE LIMITATION A 50km/h (CHAUSSEE DEFORMEE)

M. le Maire informe l'assemblée qu'en raison d'une importante déformation de la chaussée sur la « Route de Daissiat » - Voie communale n°24 de Daissiat à Montcherin, il propose, pour des raisons de sécurité, de réglementer la vitesse de circulation à 50km/h sur cette route, dans les 2 sens de circulation, sur une section de 1260 mètres environ (point d'origine : depuis l'angle avec l'Impasse de Daissiat et le point de fin de la limitation : jusqu'à l'angle avec la VC n°23 de Moncherin au Platon).

La mise en œuvre de cette décision se fera par arrêté municipal permanent, avec mise en place de la signalétique correspondante (panneaux de limitation 50km/h + panneaux de fin de limitation, dans les deux sens de circulation + panneaux « chaussée déformée »). Cette réglementation sera applicable jusqu'à ce que la Route de Daissiat soit retenue par la Communauté de Communes dans le cadre des travaux de réfection de voirie.

BUDGET COMMUNAL : DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, les décisions modificatives suivantes :

DEPENSES de FONCTIONNEMENT	
Cpte 6535 – Formation	- 582 €
Cpte 7391171 – Dégrèvement taxe FNB	+ 582 €

DEMANDE D'URBANISME EN COURS – POUR INFORMATION

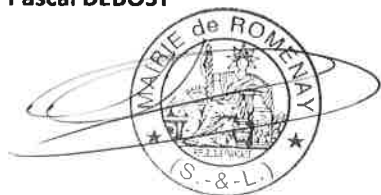
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par ENERGY GO pour le compte de M. DELACOURT Sébastien pour une installation de panneaux photovoltaïques sur sa propriété située « 2422, Route de Sermoyer – La Forestille ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. et Mme REBILLARD Daniel et Marie-Françoise pour la création d'un abri de jardin sur leur propriété située « 52 Route du Quart des Lapins ».

QUESTIONS DIVERSES

- Date de la prochaine réunion du conseil municipal : Lundi 06.02.2023
- Mme Ginette GALLAND confirme la disponibilité de M. Laurent BOULY pour assister à une réunion de la commission communication (projet mise à jour du site internet) le jeudi 19.01.2023 en fin de journée.
- M. le Maire informe l'Assemblée du départ du sous-Préfet de Louhans courant janvier 2023.
- M. Roger DONGUY demande si la mairie a eu connaissance du projet porté par le Département de Saône-et-Loire consistant en la création d'un village d'enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15 minutes.

LE MAIRE,
Pascal DEBOST



La Secrétaire de Séance,
Danielle LANGERON